



REGIO-DESK UN CONSEIL DE QUALITÉ PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

Un service de la Regio Basiliensis pour ses membres collectifs



Les régions françaises et allemandes limitrophes de la Suisse constituent pour beaucoup d'entreprises suisses un environnement attrayant pour développer leurs activités. Toutefois, la décision d'étendre son champ d'activité à l'autre côté de la frontière est un défi qui suscite de nombreuses questions. Une comparaison des normes et exigences allemandes, françaises et suisses (produits, systèmes, comportement de la clientèle, réglementation en matière de travail et de sécurité) montre qu'elles diffèrent considérablement. Les obstacles d'ordre administratif ne doivent pas non plus être sous-estimés. Quelles sont les autorisations nécessaires en France et en Allemagne ? Y a-t-il des particularités en matière de droit du personnel ? De quels aspects fiscaux faut-il tenir compte ? Quelles sont les réglementations en vigueur en matière d'exportation et d'importation de marchandises dans la région des Trois Frontières ? Les entreprises qui souhaitent exercer leur activité en Allemagne ou en France doivent se pencher sur les dispositions de droit public sur place. Celles-ci sont en partie spécifiques au pays et en partie valables dans toute l'Europe.

Disposant en sa qualité de centre de compétences de premier choix d'un savoir spécifique et de nombreux contacts dans les pays voisins, la Regio Basiliensis intervient désormais dans ce cas de figure. Avec le Regio-Desk, elle propose à ses membres collectifs un service d'information professionnel compétent et gratuit et la mise en contact dans les domaines ci-dessous (Les services spécialisés et les fédérations compétentes dans les pays voisins sont impliqués) :

- **Travail/détachement**: législation en matière de travail, de séjour, de fiscalité et d'assurances sociales en cas de détachement, lois sur les travailleurs détachés, questions relatives aux travailleurs frontaliers, recrutement de personnel, reconnaissance des formations
- **Fiscalité** : impôts, taxe sur la valeur ajoutée, mise en contact avec des conseillers fiscaux, convention en matière de double imposition, contrôle de la circulation des capitaux
- **Droit commercial et autorisations** : création d'entreprise, professions réglementées, autorisations de commerce, approbations, formes de sociétés, participations, obligations d'enregistrement, protection des données
- **Douane** : importation, exportation, carnet ATA, transit, bureaux de douane, procédures douanières
- **Recherche d'aides et de subventions – programmes de coopération** : aides, subventions, promotion d'entreprises start-up, promotion de l'innovation
- **Promouvoir l'innovation**
- **Acquisition de partenaires commerciaux** : mise en contact, recherches portant sur une branche spécifique, information sur les salons et les congrès spécialisés
- **Recherche et développement** : contacts avec les organismes de recherche et les services de transfert de technologie, droit des brevets, programmes de recherche de l'UE, bases de données
- **Place économique** : conditions cadres, espaces commerciaux

CONTACT :

Carmen Rüschi

Responsable Communication/Membres de la Regio Basiliensis

info@regbas.ch, +41 61 915 15 15



Regio Basiliensis
Grenzen verbinden | Frontières unissent